

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de CORME-ECLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE**

Nombre de Conseillers :
En exercice.....15
Présents..... 14
Votants.....14

Mardi 10 mars 2026

L'an deux mil vingt et six et dix mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORME-ECLUSE, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MARTIN Olivier, Le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal mardi 3 mars 2026

Membres présents : M MARTIN Olivier, BINET Nicolas, MATIGNON John, GAUTIER Dominique, PAPIN Benoît, DAUBANNAY Dominique, CHERGUI Arnaud, et Mmes GUERIN Michèle, MARTIN Béatrice, VIAUD Adeline, DAUBANNAY-TABURET Céline, CARON-BONNEAU Sophie, BONJEAN Aurélie, COUSSOT Monique.

Membres absents : M VILAIN Christophe

Secrétaire de séance : M BINET Nicolas

Approbation du procès-verbal du 3 février 2026

M Le Maire soumet le compte rendu de conseil du 3 février 2026, un avis favorable est émis par l'ensemble du conseil municipal.

2026-07 : Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU),

Budget principal exercice 2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Martin, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Corme-Ecluse

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant que Mme Guérin Michèle, Conseillère a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M Martin Olivier, le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Guérin Michèle,

Conseillère et qu'il n'a pas pris part au vote,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (Pour : 13 - Contre : 0 voix)

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		107 199.75€ (001)		788 519.32€ (002)
Opérations de l'exercice	320 556.47 €	205 184.94€	647 728.95€	699 621.43€
Résultats de clôture Au 31/12/2024	8 171.78€ Déficit D'investissement			840 411.80€ Excédent fonctionnement

2026-08 : Affectation du résultat du budget principal -Année 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice de 2025 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement sur l'exercice	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat

		2025			2025
INVEST	+ 107 199.75 €		-115 371.53 €	Dépenses : 43 000.00€ Recettes : 18 000.00€	+8 171.78 €
FONCT	+ 888 519.32€	100 000€	+51 892.48€		+ 840 411.80 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au budget principal (c/1068) : 200 000.00€
- Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) : 8 171.78 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 640 411.80 €

2026-09 : Budget prévisionnel 2026 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits votés	1 234 343.23 €	593 931.43 €
Résultat reporté (002)		640 411.80 €
Total de la section de fonctionnement	1 234 343.23 €	1 234 343.23 €
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits votés	1 042 343.00€	875 514.78 €
Restes à réaliser	43 000.00 €	18 000.00€
Résultat reporté (001)	8 171.78 €	
Besoin de financement 1068		200 000.00€
Total de la section d'investissement	1 093 514.78€	1 093 514.78€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Pour : 14 voix- Contre : 0 voix -Abstention : 0 voix) accepte les propositions du budget primitif 2026 comme stipulé ci-dessus et charge M Le Maire de son exécution.

2026-10 : Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental – Création d'une nouvelle Mairie et d'une salle de conseil et de Mariage

Projet : Réhabilitation des bâtiments du presbytère pour la création d'une nouvelle Mairie et d'une salle de conseil et de mariage

Montant total des travaux HT : 437 828.22 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes et au territoire.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	Sollicité ou acquis	Bases subventionnables	Montant HT Subvention	Taux d'intervention
Etat DETR	Acquis	437 828.22€	20%	87 565.64€
Conseil Départemental	Sollicité	437 828.22€	20%	87 565.64€
Fonds Verts	Sollicité	437 828.22€	15%	65 674.23€
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	Sollicité	437 828.22€	20%	87 565.64€
Sous-Total financement public (80 % maximum)			75%	328 371.15€
Fonds propres				109 457.07€
Sous-total collectivité				109 457.07€
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)				437 828.22€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des présents adopte l'opération et les modalités de financement ;

2026-11 : Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental – Création d'une nouvelle Bibliothèque Municipale

Projet : Réhabilitation de la longère du presbytère pour la création d'une nouvelle bibliothèque municipale

Montant total des travaux HT : 253 999.96 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des équipements de lecture publique.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	Sollicité ou acquis	Bases subventionnables	Montant HT Subvention	Taux d'intervention
Etat DETR	Sollicité	253 999.96€	20%	50 800.00€
Conseil Départemental	Sollicité	253 999.96€	20%	50 800.00€
Fonds Européens	Sollicité	253 999.96€	15%	38 100.00€
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	Sollicité	253 999.96€	20%	50 800.00€
Sous-Total financement public (80 % maximum)			75%	190 500.00€
Fonds propres				63 499.96€
Sous-total collectivité				63 499.96€
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)				253 999.96€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, adopte l'opération et les modalités de financement ;

2026-12 : Travaux sur bâtiments communaux

M Le Maire donne la parole à M Binet pour la présentation des travaux indispensables à effectuer sur les bâtiments communaux.

M Binet explique que le chauffe-eau de la salle des fêtes qui sert pour le côté « bar » est hors service, il est proposé de le changer pour un chauffe-eau de 150 l pour un montant de 1 150.80€ TTC de l'entreprise Gaby Plomberie. Suite à la visite du logement de la Boulangerie par M Le Maire et M Binet, il a été constaté que certains radiateurs ne fonctionnent plus correctement. Il est donc proposé de les changer par 2 radiateurs de 1250w pour un montant de 934.80€ TTC par l'Entreprise Bertrand Elec.

Suite à la visite annuelle pour le fonctionnement des cloches de notre Eglise classée, le technicien a constaté que le tableau de commande électronique des cloches n'est plus conforme et peut-être dangereux pour les utilisateurs et engendre des dysfonctionnements du programmeur des sonneries. L'entreprise Macé propose un remplacement complet du système pour un montant de 2 413.82€ TTC.

Lors de cette visite, le technicien a également constaté les tirages des cloches sont extrêmement vétustes et provoquent des pannes, la roue de tirage de la cloche 2 est à refixer et le plateau de cette même cloche doit-être remplacé. Les grillages situés derrière les abats sont troués et laissent passer les pigeons rendant le clocher insalubre. L'entreprise Macé nous a réalisé un devis pour toutes ces réparations pour un montant de 9 155.62€ TTC.

M Le Maire souligne que notre église classée fait partie de notre patrimoine et doit-être maintenue en bon état, d'où la nécessité d'effectuer ces travaux en urgence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants

- ✓ **D'accepter** le devis de l'entreprise Gaby Plomberie pour le changement du chauffe-eau de la salle des fêtes pour un montant de 1150.80€ TTC.
- ✓ **D'accepter** le devis de l'entreprise Bertrand Elec pour l'installation de 2 radiateurs dans le logement de la Boulangerie pour un montant de 934.80€ TTC.
- ✓ **D'accepter** les deux devis de l'entreprise Macé pour les travaux de mise en sécurité du tableau de commande des cloches pour un montant de 2 413.82€ TTC et pour les travaux de changement du mécanisme des cloches et l'installation des grillages des abats du clochers pour un montant de 9 155.62€ TTC.
- ✓ **D'inscrire** aux budgets 2026 ces dépenses d'investissement,
- ✓ **D'autoriser** M Le Maire à signer les devis et tous les documents se rapportant à la présente décision

Questions diverses : Néant

La séance s'est clôturée à 21h05